

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE :
À DÉPOSER EN MAIRIE AUPRÈS D'UN AGENT

Nom :
Prénom :
Né(e) le : À :
Adresse :
À l'école : Classe :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

Responsable 1:

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :

Situation familiale (si «parent(s)») : célibataire marié(e) séparé(s) divorcé(s)
veuf (ve) vie maritale pacé(s)
Nouveau Biévrois Oui en date du Non

Responsable 2:

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :

Situation familiale (si «parent(s)») : célibataire marié(e) séparé(s) divorcé(s)
veuf (ve) vie maritale pacé(s)
Nouveau Biévrois Oui en date du Non

Je soussigné.e **atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis.**

Fait à Bièvres le Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Fait à Bièvres, le

Anne PELLETIER-LE BARBIER
Maire de Bièvres

MODALITÉS D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Votre enfant doit avoir 3 ans entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 pour toute demande relative à l'année scolaire 2022-2023

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À REMETTRE EN MAIRIE (À PRESENTER EN COPIE ET EN ORIGINAL)

- > Pièce d'identité recto-verso des représentants légaux
- > Copie intégrale du livret de famille ou, à défaut, l'acte de naissance du ou des enfants à scolariser
- > Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- > Dernier avis d'imposition ou de non-imposition du foyer

En cas de garde alternée, l'avis d'imposition ou de non-imposition des deux parents

- > Attestation de PAIEMENT CAF pour les foyers de 2 enfants et plus

Le formulaire de demande d'inscription scolaire sera complété et signé par les responsables légaux en Mairie au moment du dépôt du dossier.

EN CAS D'HÉBERGEMENT (À PRESENTER EN COPIE ET EN ORIGINAL)

- > Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- > Carte d'identité de l'hébergeant recto-verso
- > Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois

EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION (À PRESENTER EN COPIE ET EN ORIGINAL)

- > Un Justificatif de domicile du 2ème représentant légal
- > Le Jugement de divorce ou la décision du juge aux affaires familiales
- > En l'absence de jugement, fournir une attestation conjointe précisant le mode de garde et le domicile du ou des enfants.

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Vous êtes domiciliés sur la commune de Bièvres et vous souhaitez inscrire votre enfant sur une autre commune : **contacter la mairie 01 69 35 15 50.**

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Si votre enfant présente un problème particulier qui nécessite une prise médicamenteuse, une allergie alimentaire ou autre, n'oubliez pas d'en informer la Directrice de l'école.

Ecole maternelle :

Une fois l'inscription visée par Madame le Maire, Mme ERRECART (Directrice de l'école) vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous.

Ecole élémentaire :

Une fois l'inscription visée par Madame le Maire, contacter Madame ROBERT (Directrice de l'école), les lundis ou mardis au 01.69.41.18.88.

ATTENTION

- > **L'inscription sera effective dès lors que le dossier sera complet, visé par Madame Le Maire et la Directrice de l'école.**
- > Pour les nouveaux arrivants à Bièvres, les mêmes documents sont demandés.
- > Ces formalités ne concernent pas les enfants déjà scolarisés en Grande Section à Bièvres et qui passent en CP.
- > Si inscription au Centre de Loisirs, contacter directement Nathalie SAINT-DIZIER (Directrice) au 01 69 41 04 10 ou par mail à amlaique.bievres@orange.fr

Dossier suivi par :

Affaires scolaires – Séverine Tebani

Tél : 01 69 35 15 50

Mail : severine.tebani@bievres.fr

Mairie de Bièvres - Place de la Mairie - 91570

01 69 35 15 50 - contact@bievres.fr - www.bievres.fr